



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-124**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1126594-DE-1-1 |
| Date de signature : 14/03/2018 |
| Date de réception : mercredi 14 mars 2018 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE LAURENT RUZZETTU À LUYNES.

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BOUDON Jacques

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE LAURENT RUZZETTU À LUYNES.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La municipalité d'Aix-en-Provence continue son programme de créations et de rénovations d'équipements sportifs, cherchant ainsi à répondre au mieux aux problématiques des clubs locaux et à palier l'inégale répartition des infrastructures sur le territoire.

Le stade Laurent Ruzzettu, situé avenue François Vidal à Luynes, est très fortement sollicité, notamment par les 460 licenciés du club de football local Luynes Sports.

Le stade comprend trois terrains (un honneur et deux annexes) dont deux en gazon naturel qui subissent des temps d'utilisation hebdomadaires très importants.

En fin d'hiver, ces deux pelouses deviennent très clairsemées, le terrain annexe C s'avère quasiment impraticable pour le jeu.

Le projet d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Laurent Ruzzettu prévoit donc le remplacement de la pelouse de ce terrain annexe par un terrain en gazon synthétique clôturé et éclairé, d'une dimension de 105 m x 68 m, afin qu'il puisse être homologué par les instances fédérales.

Ce revêtement permettra non seulement une utilisation intensive, mais aussi d'importantes économies d'entretien (tonte, engrais, arrosage, etc.).

Le terrain répondra aux prescriptions édictées par la Fédération Française de Football pour être homologué en catégorie 5 SY et permettre ainsi l'organisation de rencontres de niveau régional.

Les enveloppes budgétaires correspondant à ce projet sont prévues au plan pluriannuel d'investissements 2018.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme tel que défini ci-dessus ;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée ;
- **APPROUVER** le coût global de l'opération, soit 1 000 000 € T.T.C. ;
- **AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres ;
- **AUTORISER** Monsieur l'Adjoint Délégué à lancer les consultations ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers notamment le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le C.N.D.S., la Métropole Aix Marseille Provence ;
- **DIRE** que cette opération sera financée dans le cadre du budget de l'année 2018.

DL.2018-124 - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL
EN GAZON SYNTHÉTIQUE AU STADE LAURENT RUZZETTU À LUYNES.-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 50 |
| Présents | : 40 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 50 |
| Pour | : 50 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES
BATIMENT ET GRANDS EQUIPEMENTS

DEPARTEMENT
CONSTRUCTIONS NEUVES

DIRECTION CONDUITE
D'OPERATIONS

TEL. 04 42 91 97 57
FAX 04 42 91 90 87

FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Laurent Ruzzettu à Luynes.

Date ou période de la réalisation : 2018.

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du : 26 janvier 2018.

1/ SERVICES :

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------|
| Conduite d'opération | Sces Ville | Direction Conduite d'Opérations |
| Études de conception | Sces Ville | Service Génie Civil et Ouvrages d'Art |
| Relevés topographiques | 2 000 € | Accord-cadre à bon de commande en cours de renouvellement |
| Études géotechniques | 5 000 € | Accord-cadre à bons de commande A16-082 |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage (dimensionnements d'ouvrages, estimatifs travaux, rédaction de c.c.t.p.) | 6 000 € | Accord-cadre à bons de commande P17-039 |
| Contrôle technique du revêtement en gazon synthétique selon le règlement de la Fédération Française de Football | 12 000 € | Consultation < 25 000 € H.T. |
| mission coordination hygiène et sécurité | 1 000 € | Marché à bon de commande A16-081 |
| U.F. SERVICES - Total n°1 = | 26 000 € | |

2/ TRAVAUX :

| | | |
|------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------|
| Construction d'un terrain de football en gazon synthétique | 802 833 € | Mapa travaux > 90 000 € H.T. |
| U.F. Travaux - Total n°2 = | 802 833 € | |

3/ Pour information :

| | | |
|---------------------------------------------|----------------|--|
| Publicité pour la consultation MAPA travaux | 4 500 € | |
| Total n°3 = | 4 500 € | |

| | | |
|-------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Montant global h.t. (1 + 2 +3) = | 833 333 € | |
| Montant global t.t.c. (1 + 2 +3) = | 999 999,60 € | Arrondi à 1 000 000 € T.T.C. |

Les montants mentionnés sont des estimations hors taxes, établies de manière sincère et raisonnable, afin de déterminer sans risque les seuils de procédures applicables. La fiche opérationnelle sera actualisée au fil de l'avancement des études sans que les procédures déterminées initialement puissent être remises en cause.